Argenton-sur-Creuse (36) : un ado de 15 ans séquestré, frappé, humilié, menacé au couteau et jeté dans la rivière par deux jeunes du même âge (MàJ : 5 mois de prison avec sursis probatoire)

21/06/2026 à 9h30



21/06/2026

Leur peine vient d'être fixée par le tribunal pour enfants de Châteauroux, ce jeudi 18 juin 2026. Ils sont condamnés à cinq mois de prison entièrement assortis d'un sursis probatoire d'une période de deux ans, indiquent la mère de la victime et son avocate.

Les deux adolescents ont également une obligation de soin, l'interdiction d'entrer en contact avec la victime, l'interdiction d'entrer en contact l'un avec l'autre, ou encore l'interdiction de paraître à Argenton-sur-Creuse, excepté pour un rendez-vous professionnel ou pour se rendre à

la mission locale, en présence d'un éducateur. Ils sont déclarés coupables de violences volontaires aggravées avec ITT (incapacité totale de travail) supérieure à 12 jours, extorsion avec violence et diffusion d'images.

France Bleu

> *Vous vous souvenez de cette agression barbare d'un jeune de 15 ans à Argenton-sur-Creuse il y a quelques mois ?*
>
> *Eh bien, le jugement est tombé et, sans surprise, le dégoût est immense.*
>
> *Je rappelle brièvement les faits : le 11 septembre un jeune garçon de 15 ans est menacé au… https://t.co/YlnObhaUW6*
>
> *— Pierre Gentillet (@Pierre_GTIL) June 20, 2026*

13/09/2025

Selon Radio France, deux adolescents sont en garde à vue après l'agression d'un jeune de 15 ans à Argenton-sur-Creuse.

La mère de la victime, Mélanie, raconte que son fils a été emmené au bord de la Creuse le 11 septembre, menacé d'être jeté à l'eau, contraint de donner son téléphone et son code, puis filmé pendant qu'il recevait des coups. Jeté dans la rivière au niveau du moulin du Rabois, il est ressorti avant d'être conduit de force dans un appartement.

Là, il a subi plus de soixante claques, des humiliations ("ils l'ont forcé à danser habillé, puis à se déshabiller entièrement"), et des menaces de mort avec un couteau.

L'adolescent a finalement réussi à fuir et à prévenir sa mère

grâce à un passant.

Des blessures physiques ont été constatées, entraînant 12 jours d’ITT. La mère exprime sa colère et demande que “la Justice fasse son travail”.

Les deux adolescents, âgés de 15 ans, sont convoqués devant le tribunal pour enfants le 16 octobre prochain. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire jusqu’à l’audience.

France 3 Régions